

Approches méthodologiques de l'analyse financière à la Banque Cantonale Bernoise SA

Synthèse

La Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) crée une plus-value pour sa clientèle en réalisant des analyses financières cohérentes et de grande qualité. Ses analyses reposent sur des données d'entreprises et des données des marchés financiers, sur des recherches menées par des tiers, sur des informations publiées par des entreprises ainsi que sur des estimations de la banque elle-même. La banque se forme une opinion indépendante sur des thématiques de placement, sur la base des informations recueillies. Ces analyses sont réalisées de manière indépendante et sans conflit d'intérêts. Elles respectent les directives de l'Association suisse des banquiers (ASB) visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière.

Politique de placement

La politique de placement de la BCBE englobe l'allocation des actifs disponibles, c'est-à-dire leur répartition entre différentes catégories de placement telles que les actions, les obligations, l'immobilier, etc., et l'univers de placement, y compris les principes applicables aux placements à caractère durable.

On distingue l'allocation stratégique d'actifs (long terme) de l'allocation tactique d'actifs (court terme).

L'allocation stratégique d'actifs (*strategic asset allocation* [SAA]) définit la répartition à long terme des actifs entre les différentes catégories de placement ; elle détermine la caractéristique risque/rendement des portefeuilles. Elle est conforme au profil de risque attribué, le paramètre le plus important étant la part d'actions. Les valorisations et les attentes en matière de rendement et de risque pour les différentes catégories d'actifs sont les réflexions centrales.

L'allocation tactique d'actifs (*tactic asset allocation* [TAA]) vise à améliorer le rapport risque/rendement par des ajustements, temporaires et limités, à l'allocation stratégique d'actifs, sans modifier le caractère de la stratégie de placement. L'analyse du cycle et l'humeur des marchés financiers sont au cœur des réflexions.

Contexte économique

La subdivision de l'horizon temporel se reflète également dans l'analyse économique.

Les prévisions et les analyses de tendance à long terme portent sur une période approximative de cinq ans ou plus et sont intégrées à la SAA.

Pour les prévisions à court et à moyen termes (horizon temporel compris entre douze mois et cinq ans environ), plusieurs scénarios sont élaborés au moins une fois par an. L'évolution possible du cycle, l'évolution attendue des taux d'intérêt et les risques de chocs externes sont au cœur des réflexions.

L'analyse par secteur ou par branche d'activité tient compte, elle aussi, de l'horizon temporel. La perspective de long terme privilégie un point de vue absolu (notamment les mégatendances), la perspective à court terme, les écarts relatifs (sensibilité cyclique, différences d'évaluation relatives).

Univers de placement et développement durable

La BCBE distingue l'univers de placement et l'univers des placements à caractère durable. Pour être admis dans ces univers de placement, l'appartenance à l'indice et les critères de développement durable doivent être respectés. Les entreprises sont sélectionnées à l'aune des critères généraux d'exclusion, des facteurs de développement durable et des facteurs climatiques, ainsi que du score ESG et du bilan carbone. Dans l'univers des placements à caractère durable, les critères mentionnés sont plus stricts (le développement durable à la BCBE).

Ces règles s'appliquent non seulement aux placements en actions et en obligations, mais également aux placements collectifs.

Actions

Dans un premier temps, l'univers de placement est défini. L'univers des actions de la BCBE comprend plus de 1000 entreprises, issues du MSCI World ex Suisse et du Swiss Performance Index (SPI).

Dans un second temps, des classifications d'actions sont établies au moyen de facteurs quantitatifs et qualitatifs prédéfinis. Ces classifications sont le résultat d'un processus interne d'analyse et d'évaluation et sont émises à des fins de composition et de diversification du portefeuille. Des entreprises de Suisse, d'Europe et du Royaume-Uni sont passées au peigne fin. L'univers et les classifications font l'objet d'un suivi permanent.

Analyse des entreprises

Le processus de placement combine analyses fondamentales et analyses techniques (analyses graphiques) afin d'identifier les actions présentant un potentiel de croissance à long terme. Les classifications d'actions sont émises à des fins de gestion de portefeuille ; elles doivent donc être diversifiées dans leur ensemble.

Outre des facteurs quantitatifs tels que

- la diversification (branche, taille de l'entreprise, capitalisation boursière, cyclicité) et
- le momentum, la valeur, la croissance, le dividende ou
- l'analyse de la valorisation de l'action à la lumière des ratios financiers courants (PER de l'action, rapport capitalisation boursière/fonds propres, croissance des bénéfices et du dividende, paiement réguliers de dividendes, qualité du bilan, etc.),

des facteurs qualitatifs tels que

- la stratégie de l'entreprise et son modèle d'affaires, ou
- le management et l'historique de performance

entrent en ligne de compte.

Classifications des actions

- Les actions sont classées « attrayantes », « neutres » ou « peu attrayantes ».
- Une soixantaine d'entreprises sont notées, et avant tout des actions suisses.

Obligations

Dans un premier temps, l'univers de placement est défini pour d'éventuels investissements. L'univers obligataire de la BCBE comprend plus de 3000 obligations issues du Bloomberg Global Aggregate excluding Securitized Index et

du Swiss Bond Index (SBI). Les obligations exclues de l'indice en raison d'une échéance en cours d'année demeurent dans l'univers de placement.

Dans un second temps, des classifications d'obligations sont établies. L'univers et les classifications font l'objet d'un suivi permanent.

La liste de sélection comprend des obligations en francs suisses et des obligations dans huit autres monnaies.

Classifications des obligations

- Les obligations sont classées « attrayantes », « neutres » ou « peu attrayantes ».
- De manière générale, l'accent est mis sur les obligations suisses notées « attrayantes ». Entre 150 et 200 obligations sont dans ce cas.

Qualité

- Toutes les obligations satisfont au label qualité *investment grade* ; leur solvabilité est donc satisfaisante à très bonne.
- L'analyse porte sur la solvabilité, la liquidité du titre, les prix, les spreads et les aspects fiscaux.
- Les obligations perpétuelles (*perpetuals*) ne sont pas notées, car absentes des indices.

Diversification

La liste des obligations repose sur une sélection positive (classification « attrayante »), dans laquelle les classifications d'obligations sont émises à des fins de gestion de portefeuille. Elles doivent être diversifiées dans leur ensemble, pour ce qui est

- des émetteurs,
- des branches d'activité,
- des monnaies et
- des durées (échéances d'intérêts).

Placements collectifs (fonds et ETF)

L'univers des fonds de placement de la BCBE destiné à la clientèle privée comprend de nombreux fonds. Il se compose de fonds de la BCBE, de fonds de tiers actifs ou passifs et d'ETF de différents fournisseurs. Notre clientèle de conseil a le choix entre des produits de placement de la BCBE ou de tiers. Les fonds sont suivis en fonction de leurs critères de sélection. Des contacts ont lieu avec les promoteurs de fonds et, si nécessaire, avec les gérants de fonds. L'univers et les classifications font l'objet d'un suivi permanent.

Critères de sélection de l'univers des fonds

L'univers des placements collectifs est construit sur la base de différentes analyses et de la notation « attrayant », rarement sur une notation « neutre » ou « peu attrayant ».

Critères de sélection des titres

Outre des facteurs quantitatifs tels que

- la performance (évolution de la valeur),
- les coûts (TER),
- le taux de rendement requis (RRR),
- le style de placement,
- la taille du fonds et
- le développement durable,

des facteurs qualitatifs tels que

- le processus de placement,
- la transparence,
- l'expérience,
- la continuité dans la gérance et la culture du gérant d'actifs ou
- la gestion des risques

entrent en ligne de compte.

Tous les fonds classé (p. ex. pour les pays respectifs) doivent disposer de l'autorisation correspondante.

Tri et subdivision

- Les fonds en actions sont répartis par région, par pays, par secteur et par thématique.
- Les fonds en obligations sont subdivisés en fonction de la monnaie et du type d'emprunt : emprunt d'État, emprunt d'entreprise, emprunt mixte, obligations indexées sur l'inflation, obligations à haut rendement (*high yield*), emprunts convertibles.
- La liste intègre également des fonds de placements alternatifs (immobilier, or, fonds du marché monétaire, fonds stratégiques, fonds de prévoyance).

IMPRESSUM

Contact Investment Advisory / Solutions BCBE, investment_advisory@bcbe.ch, www.bcbe.ch
Rédaction Investment Advisory / Solutions, Investment Strategy

MENTIONS LÉGALES

Les informations ont un caractère purement descriptif et ne sauraient se substituer à un conseil personnalisé donné, avant toute transaction (achat ou vente), par un spécialiste, qui doit procéder à la vérification du caractère approprié et de l'adéquation de la transaction en prenant en considération votre portefeuille, votre situation et les risques qui y sont liés.

Autres informations et bases juridiques de la BCBE :

www.bcbe.ch/fr/la-bcbe/informations-juridiques#content-element-legal